



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E116050

VALABLE JUSQU'AU 24/03/2024

ÉDITÉ LE 15/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/03/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS SUR ISERE 510 911 282 R.C.S.

Siret : 510 911 282 00026

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4185401004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4185401004

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/08/2022

Raison sociale : PRAGMATIC

12 BIS ROUTE DE GIGORS
26400 BEAUFORT SUR GERVAINE

Téléphone : 06 76 12 63 56

Portable : 06 76 12 63 56

Site Internet : www.pragmatic.pro

E-mail : info@pragmatic.pro

Responsabilité légale :

SUILLEROT THOMAS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	06/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.